Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260908-20260961-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2026 961

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 11/09/2026
Et Publication du : 11/09/2026

L'an 2026, le 8 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne sur le site internet de la Mairie le 3/09/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. GRIJOL François, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LE BARILLEC Joël, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, M. LUHERNE Vincent, M. RAULT Lucien, M. MASSON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOUBLANT Alexia à M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie à Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie

A été nommé(e) secrétaire : Mme CADORET Géraldine

2026-09-61 Voirie : subvention voirie hors agglomération

Le Conseiller délégué à l'aménagement présente le projet de travaux de voirie hors agglomération.
Des travaux sont prévus sur quatre lieux-dits avec le plan de financement suivant :

Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**	**%**
Travaux hors agglomération				
Route du Guern	3 007,65 €	Subvention Conseil départemental	3 332,55 €	20,00%
Guervaleau	4 987,42 €			
Le Logo	6 652,10 €	Autofinancement	13 330,22 €	80,00%
Trémohar	2 015,60 €			
TOTAL	**16 662,77 €**	**TOTAL**	**16 662,77 €**	**100,00%**

Le montant des travaux s'élève à 16 662,77 € HT avec une subvention sollicitée auprès du Conseil départemental d'un montant de 3 332,55 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur ce programme, le plan de financement et la subvention sollicitée.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260908-20260961-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider le programme des travaux et le plan de financement présentés ;
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/09/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

